

ÉLECTIONS

COMMUNALES 2012

Memorandum de la Mutualité Socialiste - Solidaris
et de l'ensemble de son réseau associatif & socio-sanitaire.



Premier échelon de citoyenneté et de démocratie, la commune est le niveau de pouvoir le plus proche des citoyen-ne-s. Les politiques décidées à ce niveau de pouvoir ont un impact direct sur leur vie quotidienne. Que ce soit en matière de services aux familles, de structures d'accueil extra-scolaire, d'organisation de la scolarité, de mobilité, de logement, de participation à la vie démocratique, et bien sûr, de santé.

Chaque commune est différente : rurales ou urbaines, avec un revenu moyen des habitants modeste ou élevé, des transports publics plus ou moins bien développés et adaptés aux besoins de la population ; sans oublier les taux de chômage, de pauvreté ou encore la moyenne d'âge de la population. Chacune de ces situations entraîne des sources d'inégalités entre personnes en bonne ou mauvaise santé, entre hommes et femmes, entre jeunes et moins jeunes, entre valides et non valides.

Dans la perspective des élections communales du 14 octobre prochain, **la Mutualité Socialiste - Solidaris et l'ensemble de son réseau associatif (FPS, ASPH, Espace Seniors, Latitude Jeunes et la Fédération des Centres de Planning Familial des FPS) et socio-sanitaire (Centrales de Services à Domicile)** ont listé une série de revendications propres à ce scrutin.

Parce que notre mouvement fort de 3.100.000 de personnes a le devoir de s'exprimer en tant qu'acteur social et politique représentatif, de faire entendre la voix de ses affiliés, de formuler des revendications et des propositions de changement.

Justement, que voulons-nous ?

1. UNE COMMUNE QUI SOUTIENT LES FAMILLES

En tant que mouvement de gauche, et dans le contexte actuel de paupérisation et de mise à mal des finances publiques, nous estimons que les services publics ont un rôle essentiel à jouer afin de soulager les difficultés quotidiennes des familles et d'alléger les pressions exercées, majoritairement supportées par les femmes. Quelle que soit la diversité des situations (familles monoparentales, enfant(s) handicapé(s), parent(s) dépendant(s) . . .), les familles doivent pouvoir bénéficier de services communaux de qualité.

Revendications :

- Améliorer l'accueil des enfants de 0 à 3 ans, mais aussi les garderies scolaires, les plaines de jeux pendant les vacances, les services aux personnes âgées et dépendantes.
- Renforcer et/ou organiser des actions de soutien à la parentalité, de même que la sensibilisation des services communaux au handicap et à la différence.
- Encourager l'instauration de services intégrés, la création de services de proximité.

2. UNE COMMUNE QUI ORGANISE L'AIDE AUX PERSONNES

La santé et le bien-être global des citoyen-ne-s est un des buts prioritaires de la Mutualité Socialiste-Solidaris. Nous souhaitons que soient pris en compte les changements démographiques intervenus à la suite de l'accroissement de l'espérance de vie, avec les conséquences sociales et psychologiques que l'on sait. Notre volonté ? Favoriser et permettre le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie en offrant une gamme de services étoffée, adéquate, qualifiée et suffisante.

Ainsi, pour la Mutualité Socialiste-Solidaris, il est essentiel de :

- Valoriser les services professionnels et qualifiés d'aide à domicile.
 - > Concrètement : combattre le travail au noir, orienter la population vers les services professionnels adaptés, tout en prévenant la marchandisation des soins et la dérive des titres-services.
 - > Fournir un recueil à jour des contacts de ces centres et des services offerts.

- Assurer la complémentarité entre les services des CPAS et les services d'aides aux familles et aux personnes âgées, entre les services à domicile et les services conseils.

- Permettre l'accès pour tous à l'aide à domicile
 - > Concrètement : améliorer l'accessibilité financière des bénéficiaires à ce type de services par une intervention des communes dans la quote-part assumée par l'utilisateur.

- Briser l'isolement des personnes âgées
 - > Concrètement : enclencher une réflexion entre les communes et les services d'aide à domicile pour combattre l'isolement des personnes en perte d'autonomie, favoriser leur mobilité, augmenter les initiatives culturelles et sociales, créer des centres d'accueil communautaires, organiser des activités de loisirs visant le maintien de leur autonomie.

- Travailler à la reconnaissance de l'aidant proche "comme étant la personne de l'entourage qui, à titre non professionnel et avec le concours d'intervenants professionnels, assure un soutien et une aide continue et/ou régulière à une personne en situation de grande dépendance (définie par Arrêté royal), à domicile et tenant compte de son projet de vie".

- Permettre le répit et le bien-être des aidants proches.
 - > Concrètement, informer les aidants proches de l'existence de services d'aide professionnelle et qualifiée aux familles pouvant les soulager dans leur quotidien.
 - > Organiser des groupes de parole à destination des aidants proches.

- Favoriser la mobilité
 - > Concrètement : donner aux intervenants à domicile des cartes de stationnement ou un accès gratuit aux parkings
 - > Développer des systèmes de taxis sociaux à la demande ou de taxis collectifs accessibles aux personnes à mobilité réduite.

3. UNE COMMUNE "SANTÉ"

La commune influence l'état de santé, l'épanouissement et le bien-être de sa population, notamment en permettant à chacun-e de bénéficier d'une alimentation et d'une activité physique saine. Etant la première instance qui accueille la famille ainsi que les commerces et industries locales, la commune se doit d'offrir un lieu de vie et d'accompagner enfants et adultes dans leur développement. Elle a une responsabilité vis-à-vis du bien-être de sa population.

A ce titre, la Mutualité Socialiste - Solidaris estime qu'une commune "santé" est une commune qui :

- Développe un programme d'actions autour de la promotion de la santé de manière globale et coordonnée avec les différents acteurs concernés (écoles, crèches, maisons de repos...).

- Met en œuvre des programmes de prévention ciblés pour toucher efficacement les populations “à risque”, des actions de lutte contre la problématique de la dénutrition chez les seniors, de l’obésité, des assuétudes...
- Intègre les principes d’une alimentation saine dans la préparation des repas proposés par les services communaux (écoles, repas du CPAS...).
- Améliore l’accès au sport pour tous et adapte son offre de services et ses infrastructures. Sans discrimination : pour les jeunes comme les moins jeunes mais aussi pour les personnes handicapées et les femmes, déficitaires en matière de sport.
- Est sensible à la lutte contre les violences conjugales : mise en place d’un bureau d’aide aux victimes, information et sensibilisation du personnel communal susceptible d’entrer en contact avec les victimes : policiers, assistants sociaux, aides à domicile, puéricultrices, instituteurs, etc.
- Intègre un volet “sécurité et prévention” dans toutes les demandes adressées à la commune dans le cadre de l’organisation d’événements ou de soirées.

4. UNE COMMUNE QUI ENCOURAGE LA CITOYENNETÉ, LA DÉMOCRATIE ET L’ÉGALITÉ DES CHANCES

La commune comme lieu de pouvoir

Le statut de citoyen-ne confère à tous les individus qui en jouissent des droits et des devoirs. Bien vivre au cœur de son village, de sa ville, de sa commune, c’est avant tout pouvoir jouir de ses droits et accomplir ses devoirs de citoyen-ne. Un des devoirs des responsables politiques est de garantir le statut de citoyen pour tous et toutes, à tous les âges de la vie, de favoriser une réelle dynamique participative de l’ensemble des citoyen-ne-s.

La Mutualité Socialiste - Solidaris invite, dès lors, les pouvoirs communaux à :

- Informer et sensibiliser les seniors et les personnes porteuses d’un handicap à user de leur droit de vote, et leur entourage (familial ou personnel encadrant) à les y encourager.
- Favoriser et stimuler la mise en œuvre de solutions innovantes afin de permettre aux résidents des maisons de repos, des centres d’hébergement de pouvoir prendre part activement au prochain scrutin, notamment en implantant les bureaux de vote au sein des structures d’hébergement ou en organisant le transport de ces personnes vers les bureaux de vote rendus accessibles.
- Mettre en place une véritable stratégie pour promouvoir les candidatures de femmes à des places éligibles, assurer la présence des femmes au sein du collège des bourgmestre et échevin-ne-s (et pas seulement dans les compétences qui leur sont traditionnellement réservées...). La parité doit être l’objectif à atteindre dans toutes les instances communales de décision.

Impliquer les citoyen-ne-s dans la vie politique ne doit pas être limité aux seules élections mais bien à toutes les formes de participation et de décision. La commune se doit de consulter sa population... toute sa population. C’est pourquoi la Mutualité Socialiste - Solidaris recommande également :

- L’organisation de rencontres entre les élu-e-s et les jeunes afin de tenir compte des réalités de ces derniers.
- L’instauration, dans chaque commune, de conseils consultatifs pour les aînés, les femmes, les personnes handicapées, les juniors/jeunes dont les missions seraient d’émettre des avis et recommandations sur tout

ce qui est susceptible de les concerner.

- La mise en place d'un référent senior, le renforcement des Handycontacts dans chaque commune afin d'informer le public des services et activités organisés pour eux.

La commune comme lieu de citoyenneté et de respect du choix de chacun

Permettre la participation de tous et toutes au débat démocratique, nécessite une véritable volonté politique. Beaucoup d'outils sont à la disposition du pouvoir communal pour aller dans ce sens :

- Créer des tables rondes, des commissions consultatives, des plates-formes communales de concertation, des comités de concertation thématiques, en veillant à ce que la population y soit représentée dans toutes ses diversités et pour ce faire que l'information et les conditions d'accès soient les plus optimales possibles : accessibilité PMR, horaires, appel à la collaboration des associations locales...
- Faire du bulletin communal une véritable courroie de transmission des initiatives citoyennes se déroulant dans la commune.
- Informer et consulter les utilisateurs des services communaux : organiser des réunions de parents de la crèche, des utilisateurs des services à domicile, du centre sportif...
- Utiliser les associations actives sur le terrain comme relais entre décideurs politiques et population. Mettre à disposition de celles-ci des locaux, des services divers...

Lorsque la maladie est là, incurable, qu'il n'y a plus d'espoir, que la douleur est insupportable ou que la dignité humaine est mise à mal, la question de l'euthanasie se fait jour dans les esprits. En 2002, une loi dépénalisant partiellement l'euthanasie a mis fin à un long débat dans notre pays. Cette loi reconnaît, sous certaines conditions, le droit à l'euthanasie. Si le médecin consulté refuse de pratiquer une euthanasie, il est tenu d'en informer en temps utile le patient ou la personnes de confiance éventuelle, en précisant les raisons. Cette loi prévoit notamment la possibilité de rédiger, sur un formulaire officiel, une déclaration anticipée d'euthanasie qui permet de faire connaître ses intentions.

Fort de cette loi, la Mutualité Socialiste - Solidaris demande que chaque commune et ce, dans le libre respect du choix de chacun, informe sur ce droit et sur l'existence de cette déclaration anticipée mais aussi sur la procédure à suivre.

Concernant la prostitution : nous voulons des communes qui s'opposent à la création d'Eros Center. En envisageant de légitimer la prostitution, en soutenant ou en gérant de façon plus ou moins directe des maisons de prostitution, les communes provoquent en réalité un "appel d'air" pour la traite et la prostitution des étrangères, souvent en séjour illégal. En effet, la prostitution réglementée ne concerne qu'une minorité des personnes prostituées. Ce faisant, les communes encouragent les clients potentiels à passer à l'acte, et donc augmentent le recours à la prostitution et le nombre de prostituées. De plus, ces communes couvrent ainsi certains comportements relevant du proxénétisme.

La Mutualité Socialiste - Solidaris demande aux communes de mettre en œuvre un dispositif d'information et de formation relatif au passage à la retraite, le but étant de créer un maillage social, lutter/prévenir l'isolement et d'anticiper les conséquences de la retraite.

La commune comme lieu d'éducation

La commune doit être un lieu de tolérance et de respect. Il est primordial que la lutte contre toutes les formes de discriminations (liées à l'âge, au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'origine, etc.) fassent partie de ses priorités et qu'elle mène des actions afin de favoriser le "vivre ensemble".

Dans l'ensemble de ses infrastructures (écoles, crèches, accueil extra-scolaire, bibliothèque...) et à travers les activités qu'elle propose, **la commune peut insuffler des changements de mentalités vers l'égalité et le respect des diversités :**

- Par la favorisation de l'accueil des enfants "différents" dans les structures d'accueil scolaires et parascolaires "classiques".
- Par la formation du personnel enseignant et encadrant, notamment aux stéréotypes de genre, à l'approche et à l'accompagnement d'un enfant porteur d'un handicap...
- Par l'équipement de ses bibliothèques communales de livres jeunesse permettant l'ouverture des horizons pour les filles et les garçons (sans stéréotypes de genre), de livres « faciles à lire » ou en version audio (pour les personnes mal voyantes ou aveugles)...
- Par la généralisation de l'éducation à la vie affective et sexuelle dans toutes les écoles communales.
- Par l'organisation d'actions de sensibilisation (Ruban blanc contre les violences faites aux femmes, Journée internationale de la personne handicapée, etc.), de journées portes ouvertes thématiques en lien avec l'approche et l'intégration du handicap, par exemple.
- Par une attention soutenue aux messages publicitaires qu'elle adresse.

La commune comme lieu de promotion de l'égalité des chances

Chaque commune devrait disposer d'un-e **échevin-e de l'égalité**, chargée de coordonner les politiques en lien avec des domaines où il existe des inégalités entre les hommes et les femmes. Un conseil consultatif des femmes, où siègeraient des élues, des représentantes d'associations de femmes actives sur le terrain, des fonctionnaires communales, des enseignantes, des citoyennes, devrait aussi impulser, proposer, évaluer toutes les politiques communales ayant un impact direct sur l'égalité des femmes et des hommes. Un diagnostic particulièrement important est celui du "gender budgeting". Le budget communal peut être analysé sous l'angle du genre (qui paie quoi ? qui bénéficie de quoi ?). Cette opération, accompagnée de l'analyse du public fréquentant les services et les infrastructures, permet souvent de mettre en évidence des discriminations cachées.

La politique sociale développée au niveau communal prendra en compte les difficultés rencontrées par les personnes handicapées afin de leur garantir l'accès à la culture, à l'enseignement, aux loisirs, aux activités sportives, à la vie politique dont l'exercice du droit de vote, etc.

5. UNE COMMUNE QUI SOIT ACCESSIBLE

La Mutualité Socialiste-Solidaris constate que les femmes, les âgé-e-s, les personnes handicapées ou invalides sont souvent confrontés à un sentiment d'insécurité sur la voie publique mais aussi à des problèmes ayant traités à l'accessibilité des lieux publics et administratifs (un trottoir en travaux, escaliers, graviers...). Sans accessibilité, pas de mobilité, pas d'intégration.

La commune a un rôle essentiel à jouer dans ce domaine. **C'est pour cette raison que la Mutualité Socialiste - Solidaris invite les autorités communales à :**

- Veiller à l'**accessibilité des bâtiments publics** et administratifs pour tous, et en particulier pour les personnes à mobilité réduite (PMR). La Mutualité Socialiste - Solidaris appelle les communes à intégrer les préceptes du CWATUPE et du RRU dans le cahier des charges de toute rénovation de voiries, construction de bâtiments publics, de logement sociaux... Idéalement, 30% des logements sociaux devraient être accessibles aux personnes handicapées. Favoriser des espaces publics plus sûrs et plus conviviaux (éclairage, aménagement des trottoirs, marquages au sol, poubelles, toilettes publiques...) est également fondamental.
- Développer une **politique de transports en commun** tenant compte des besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite (fréquence, points d'arrêt, parcours adaptés, arrêts à la demande, abris sécurisants, aménagement des zones d'embarquement).
- **Requérir l'avis des citoyens** dans le recensement des différents endroits où l'accessibilité, la convivialité et la sécurité laissent à désirer. La pratique des « marches exploratoires », l'installation dans chaque commune d'une commission communale d'aménagement du territoire (CCATM), la création d'un poste PMR constituent des bonnes pratiques.
- **Sensibiliser les services communaux** (administration communale, bibliothèque, police..) à la nécessité de réserver un accueil adapté à tous les citoyens, et en particulier aux seniors et aux personnes handicapées. La qualité de l'accueil, la disponibilité du personnel, l'accessibilité des informations d'ordre communal (gros caractères, infos écrites pour les personnes malentendantes, infos vocales pour les personnes malvoyantes, site internet) sont des points d'attention importants.
- Développer un **système de guichet unique** afin d'éviter aux seniors et aux personnes handicapées des aller-retour intempestifs entre différents services administratifs.
- **Décentraliser** certains services administratifs, sociaux et médicaux par la mise en place d'accès aux soins mobiles ou d'un réseau de services sociaux de proximité (citybus, taxis sociaux).

6. UNE COMMUNE OÙ IL FAIT BON VIVRE

Le logement devient un véritable **facteur d'exclusion**. Certaines personnes se voient particulièrement discriminées. Les personnes handicapées, les personnes d'origine étrangère, mais aussi les familles monoparentales ou les femmes isolées à faibles revenus ont souvent de grandes difficultés à trouver un logement.

Les compétences communales en matière de logement et de lutte contre la pauvreté sont vastes et diverses, ce qui leur permet de **véritables politiques intégrées**.

- La Mutualité Socialiste - Solidaris invite ainsi les communes à soutenir les Agences Immobilières Sociales (AIS), à réquisitionner des immeubles abandonnés, à soulager la pression immobilière par la création de logements sociaux, à développer des abris de nuit et créer des logements d'urgence, etc. En effet, le nombre de femmes sans abri augmente. Les difficultés et les risques auxquels elles sont confrontées du simple fait de leur sexe et du machisme ambiant doit leur donner priorité dans l'accès à la sécurité. Enfin, on citera les femmes victimes de violence conjugale, qui, pour assurer leur sécurité et celle de leurs enfants, sont parfois obligées de quitter précipitamment le logement familial. Pour ces catégories de personnes, des logements d'urgence doivent exister en nombre suffisant dans chaque commune.

Face au vieillissement de la population, une attention doit être accordée à la **problématique des lieux de vie pour les personnes âgées**. La décision d'entrer en maison de repos se prend souvent dans une certaine précipitation, sans qu'une réelle analyse comparative ne soit réalisée, sans qu'une autre piste ne soit proposée ou connue.

- C'est ainsi que la Mutualité Socialiste-Solidaris recommande aux autorités communales de prendre des dispositions en termes de promotion, d'information et de sensibilisation concernant les alternatives aux maisons de repos. Nous proposons, par exemple, un soutien au développement et à la création d'habitats alternatifs aux maisons de repos tels que l'habitat groupé, l'habitat kangourou ou le logement intergénérationnel avec échanges de services. Ces types d'habitats ont l'avantage de briser l'isolement des personnes âgées, tout en leur permettant de vivre de manière autonome, à leur rythme, plutôt qu'au rythme induit par la vie en collectivité.

Les personnes âgées sont souvent privées de leur liberté de choix au nom de la responsabilité de l'entourage et du devoir de protection qu'à celui-ci. Les familles et les professionnels se sentant responsables des aînés en perte d'autonomie leur imposent des limitations "pour leur bien" : la personne âgée est ainsi progressivement dépouillée de sa capacité à gérer sa vie selon ses propres critères.

Pourtant, supprimer le risque, c'est en quelque sorte supprimer la vie parce que vivre libre, c'est faire des choix – et ce à tout âge.

- C'est dans ce cadre que la Mutualité Socialiste-Solidaris revendique le Droit au risque au sein des établissements d'accueil et d'hébergement, et demande aux communes : de favoriser ce Droit au risque dans leurs établissements d'accueil et d'hébergement, de promouvoir dans la vie quotidienne ce Droit au risque et le droit à l'autodétermination, de légiférer en vue de mettre des balises et de décharger de leur responsabilité les soignants dans ce cadre.

7. UNE COMMUNE OÙ IL FAIT BON TRAVAILLER

Comme tous les employeurs, la commune a un rôle éminent à jouer. Comme employeur du secteur public, elle doit montrer l'exemple afin de garantir la participation de tous et toutes au monde du travail à tous les niveaux de la hiérarchie professionnelle.

Pour les femmes, les remèdes sont connus et ont fait leurs preuves : actions "positives" favorisant la promotion des femmes, mixité des jurys de recrutement, résorption des temps partiels... Pour les personnes porteuses d'un handicap, l'insertion professionnelle affiche un retard conséquent.

- La Mutualité Socialiste - Solidaris demande donc aux communes un engagement formel à respecter les quotas prévus par les législations fédérales, communautaires et/ou régionales en la matière.
- Les travailleurs handicapés doivent bénéficier du même recrutement, de la même évolution de carrière que tout autre travailleur.
- Par ailleurs, la commune doit développer une politique de sensibilisation du personnel communal à l'égard des travailleurs handicapés, mais aussi des collaborations avec des Entreprises de Travail adapté.

UNION NATIONALE DES MUTUALITÉS SOCIALISTES

Rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles
Tél. : 02 515 06 80 - Fax. : 02 515 05 06
unms@mutsoc.be - www.mutsoc.be